



CCAMLR

COMM CIRC 10/123
SC CIRC 10/69

Lundi, 29 Novembre 2010

Tableur pour le calcul de la statistique de cohérence du marquage dans les pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp. en 2010/11

Téléphone: +61 3 6210 1111

Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



**À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION
ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**COMM CIRC 10/123
SC CIRC 10/69**

Hobart, le 29 novembre 2010

**Tableur pour le calcul de la statistique de cohérence du marquage
dans les pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp. en 2010/11**

Le secrétariat a mis au point un tableur pour calculer la statistique de cohérence du marquage (MC 41-01, annexe C) à partir des captures déclarées dans les données de capture et d'effort de pêche (formulaire C2) et des longueurs mesurées par les observateurs scientifiques et déclarées dans leurs carnets d'observation (formulaire L6 pour les données biologiques et formulaire L11 sur le marquage). Le tableur, qui sera distribué par e-mail aux Membres et aux navires participant aux pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp., peut être utilisé pour calculer la statistique de cohérence du marquage au cours d'une sortie de pêche.

Le tableur calcule la statistique de cohérence du marquage selon la formule figurant dans la note en base de la page 3 de l'annexe 41-01/C où :

- les longueurs sont agrégées par lots de 10 cm ;
- la proportion de tous les poissons marqués dans le lot de longueurs i (P_t) est dérivée des longueurs mesurées et déclarées sur le formulaire L11 ;
- la proportion de tous les poissons capturés (à savoir tous les poissons soit débarqués, soit marqués et remis à l'eau) dans un lot de longueurs i (P_c) est dérivée des longueurs mesurées et déclarées sur les formulaires L6 et L11, et du nombre total de poissons capturés et déclarés sur le formulaire C2. La distribution de fréquences des longueurs des poissons mesurés de chaque trait est extrapolée au nombre total de poissons de cette espèce capturés dans ce trait, et les distributions obtenues pour chaque trait sont additionnées.

Les Membres sont avisés que les calculs effectués par ce tableur ne sont donnés qu'à titre indicatif, et qu'il incombe aux États du pavillon de veiller à ce que cette statistique et les dispositions connexes de la MC 41-01 soient respectées.

Andrew Wright
Secrétaire exécutif